

Commune de

Corminboeuf



BULLETIN D'INFORMATION

N° 1
Mai 2021

Conseil communal

Législature 2021-2026



Anne-Elisabeth Nobs



Alain Lunghi



Isabelle Bussey



André Bruderer



Christian Vorlet



Chantal Angéloz



Boris Bek-Uzarov



Thomas Gentil



Jonathan Collaud

SOMMAIRE

| | |
|--------------|---|
| 4 | Editorial |
| 5 | Convocation |
| 6 | Comptes de fonctionnement 2020 |
| 8 | Compte des investissements 2020 |
| 20-21 | Adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) |
| 22-23 | Approbation des nouveaux statuts de l'École régionale alémanique de Fribourg (ERAF) |
| 24-26 | Approbation des modifications des statuts de Coriolis Infrastructures |
| 27-32 | Annonces |

Le mot de la Syndique

Ce premier bulletin marque la nouvelle législature 2021-2026. Les autorités communales ont été renouvelées le 7 mars dernier et sont entrées en fonction le 24 avril, à la suite de leur assermentation par le Préfet. Je tiens à remercier les membres de l'ancien Conseil communal pour leur travail et l'esprit collégial qui a régné durant la législature. J'adresse des remerciements particuliers à Amélie Collaud et Dario Viel qui quittent le Conseil et souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux élus Thomas Gentil et Jonathan Collaud. La répartition des fonctions et dicastères est publiée en page 26 de ce bulletin et sur le site <http://www.corminboeuf.ch/autorites/conseil-communal.html>. Je remercie mes collègues pour la confiance dont ils font preuve en renouvelant mon mandat de Syndique.

Le nouveau Conseil communal aura à cœur de poursuivre les projets initiés précédemment. En particulier, il tient à ce que la population puisse se prononcer en toute connaissance de cause sur la suite à donner au processus de fusion du Grand Fribourg. Un vote consultatif sera organisé à cet effet dans toutes les communes concernées le 26 septembre 2021. Des soirées d'informations auront lieu dès la mi-août, celle de Corminboeuf aura lieu le 23 août à 19h30. Le projet de construction d'une halle multisports suit son cours avec le choix d'un mandataire pour l'organisation de l'appel d'offres. Le permis de construire de nouveaux vestiaires dans la zone sportive a été

accordé et le chantier a pu commencer. Les mesures de modération de trafic seront également mises en chantier aussi vite que possible.

Malgré cette période difficile et la diminution drastique des contacts sociaux, le Conseil communal tient à rester proche de la population et espère vivement pouvoir à nouveau organiser des rencontres et des fêtes, des occasions d'échange et de convivialité. Peut-être pourrions-nous organiser la St-Nicolas en forêt ou recevoir nos aînés pour le traditionnel dîner de Noël et, qui sait, l'an prochain, mettre sur pied une nouvelle grande fête villageoise, comme celle qui a marqué la fusion en 2017 ou celle du premier août 2018 ? Peut-être même pourrions-nous à nouveau partager le « verre de l'amitié » à l'issue de nos Assemblées ?

Au plaisir de vous voir lors de l'Assemblée du 18 mai, je me permets de reprendre en conclusion les mots de mon premier message de Syndique en 2017 :

« Nous nous engageons à être à la fois à l'écoute et au service de nos concitoyennes et concitoyens, afin que notre commune reste un lieu accueillant, ouvert au monde et où il fait bon vivre. »

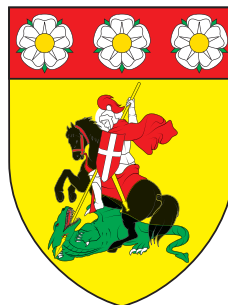
Anne-Elisabeth Nobs
Syndique

« Nous nous engageons à être à l'écoute et au service de notre population »

CONVOCAATION

à l'Assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et citoyens actifs
de la commune de CORMINBŒUF
sont convoqués en Assemblée
communale ordinaire, le



**Mardi 18 mai 2021,
à 19h30
à la Halle polyvalente,
à Corminboeuf**

ORDRE DU JOUR:

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 15 décembre 2020.**
Ce procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée. Il est publié sur le site www.corminboeuf.ch.
2. **Comptes 2020 et rapport de la commission financière**
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Compte des investissements
3. **Planification financière**
4. **Nouvelle période législative 2021-2026**
 - 4.1 Election des membres de la commission financière
 - 4.2 Election des membres de la commission d'aménagement
 - 4.3 Election de la commission de naturalisation
 - 4.4 Election des membres au Conseil d'Agglomération
 - 4.5 Mode de convocation à l'Assemblée communale pour la nouvelle législature.
5. **Délégation de compétence au Conseil communal pour les opérations immobilières au sens de l'article 10 alinéa 1 lettre g de la loi sur les communes jusqu'à concurrence d'une surface de 1'000 m² et pour une valeur maximale de 50'000 CHF.**
6. **Adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)**
7. **Approbation des nouveaux statuts de l'Ecole régionale allemande de Fribourg (ERAF)**
8. **Approbation des modifications des statuts de Coriolis Infrastructures**
9. **Réponses aux questions des assemblées précédentes**
10. **Information projet de fusion du Grand Fribourg**
11. **Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL

2.1 Comptes de fonctionnement 2020

Le résultat du compte de fonctionnement 2020 est très bon. Les effets du Covid19 ne se font pas encore ressentir sur la comptabilité communale. On note toutefois des variations sur plusieurs chapitres, tant au niveau des charges que des produits.

D'ordre général, si les charges sont légèrement supérieures au budget, elles sont compensées par une augmentation des produits. Les comptes de fonctionnement 2020 se clôturent sur un bénéfice de 5 019.81 francs, après une attribution aux réserves et des amortissements complémentaires de 574 158 francs.

L'intégralité des comptes 2020 ne figure pas dans le présent bulletin. Les comptes détaillés, y compris le bilan, peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.corminboeuf.ch. Ils sont également disponibles à l'Administration communale, où une copie papier vous est remise sur demande.

| | Comptes 2020 | Budget 2020 | Comptes 2019 |
|---------------------------|--------------|-------------|--------------|
| Total des charges | 14 176 491 | 13 892 013 | 12 820 972 |
| Total des recettes | 14 181 511 | 13 788 548 | 12 853 917 |
| Résultat (+/-) | 5 020 | -103 465 | 32 945 |

Analyse détaillée des comptes de fonctionnement 2020

Nous vous proposons un aperçu de chaque chapitre en termes de charges et de produits, en comparaison avec le budget 2020. Seuls les écarts significatifs par rapport au budget sont expliqués.

Pour mémoire, les comptes dont le libellé est précédé d'une étoile (*) indiquent des charges liées.

| Désignation | Comptes 2020 | | Budget 2020 | |
|------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Charges | Produits | Charges | Produits |
| Administration | 974 258 | 68 216 | 1 031 500 | 73 600 |
| Ordre public | 278 991 | 550 | 321 365 | 3 000 |
| Enseignement | 3 741 112 | 214 223 | 3 936 931 | 165 000 |
| Culte, culture et loisirs | 556 081 | 19 071 | 537 212 | 28 500 |
| Santé | 1 071 121 | 11 074 | 1 031 200 | 7 000 |
| Affaires sociales | 2 272 081 | 389 214 | 2 332 400 | 370 000 |
| Transports et communications | 1 402 856 | 40 006 | 1 378 999 | 61 000 |
| Aménagement et environnement | 1 483 239 | 1 113 159 | 1 540 193 | 1 144 073 |
| Economie | 132 825 | 73 707 | 114 813 | 57 000 |
| Finances et impôts | 2 263 927 | 12 252 291 | 1 667 400 | 11 879 375 |
| TOTAL | 14 176 491 | 14 181 511 | 13 892 013 | 13 788 548 |
| Résultat | 5 020 | | | 103 465 |

2.2 Compte des investissements 2020

Le compte des investissements présente les mouvements suivants pour l'exercice 2020:

| Compte des investissements | Dépenses | Recettes |
|---|-----------------|------------------|
| Crédit d'étude zone de détente et piste pétanque | 5 248 | |
| Aménagement d'une piste de pétanque | 103 728 | |
| Halle multisports – crédit d'étude de faisabilité | 36 967 | |
| Halle multisports – prélèvement sur réserves | | 36 967 |
| Construction vestiaires et sanitaires zone sportive | 6 591 | |
| Construction du bâtiment AES | 119 658 | |
| Réaménagement des routes de Givisiez et Jo Siffert | 31 907 | |
| Concept zones 30 km/h | 41 622 | |
| Amélioration du réseau d'eau potable | 45 334 | |
| Amélioration du réseau d'eau potable – prélèv. s/réserves | | 45 334 |
| Taxes de raccordements eau potable | | 493 833 |
| Réfection collecteurs Champ de la Vigne | 2 831 | |
| Assainissement eaux route de Givisiez 2ème étape | 364 | |
| Crédit d'étude mise en séparatif Combarod | 83 118 | |
| Taxes de raccordement eaux usées | | 533 878 |
| Assainissement de la décharge les Esserts | 9 338 | |
| Infrastructures quartier Champ de la Croix | 11 273 | |
| Aménagement de places de parc | 4 911 | |
| Investissements bruts | 502 890 | |
| Recettes et subventions | | 1 110 012 |
| INVESTISSEMENTS NETS | -607 122 | |

Bilan au 31 décembre 2020

Le bilan détaillé est disponible sur le site internet de la commune.

| Compte des investissements | Bilan au 01.01.2020 | Bilan au 31.12.2020 |
|----------------------------|---------------------|---------------------|
| ACTIF | 29 853 640 | 29 900 225 |
| Disponibilités | 675 237 | 1 683 903 |
| Avoirs | 3 189 160 | 3 033 433 |
| Placements | 6 648 026 | 6 571 207 |
| Actifs transitoires | 281 143 | 141 572 |
| Patrimoine administratif | 19 060 074 | 18 470 110 |
| | | |
| PASSIF | 29 853 640 | 29 900 225 |
| Engagements courants | 49 894 | 68 597 |
| Dettes | 17 364 300 | 17 210 700 |
| Provisions | 1 148 235 | 978 666 |
| Passifs transitoires | 1 522 491 | 1 133 759 |
| Réserves | 5 442 546 | 6 177 309 |
| Fortune | 4 326 174 | 4 331 194 |

0. Administration

Les charges nettes de ce chapitre sont inférieures de 51 858 francs par rapport au budget.

- **01.300.1 Jetons du Conseil communal** En raison de la situation sanitaire, le nombre de séances a diminué, soit une économie de 26 000 francs.
- **01.300.3 Rémunération des scrutateurs** Il n'y a eu que trois votations/élections en lieu et place de cinq en 2019, il en ressort une économie de 6 000 francs.
- **01.317 Frais (déplacement, représentation, formation)** Les coûts sont inférieurs de 9 000 francs par rapport au budget.
- **02.306 Frais de formation** La situation sanitaire a engendré des reports de formation, soit une baisse des coûts de 21 000 francs.
- **02.311.1 Adaptation du site internet** Le site internet de la commune n'a pas encore été modernisé, d'autres travaux plus importants ayant été prioritaires.
- **02.352.2 Fusion Corminboeuf-Chésopelloz** Le travail sur les archives a été conséquent, il en résulte une charge supérieure de 26 000 francs, compensée par un prélèvement sur la réserve prévue au budget.

| Administration | | | | | |
|----------------|----------|-------------|----------|--------------|----------|
| Comptes 2020 | | Budget 2020 | | Comptes 2019 | |
| Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 974 258 | 68 216 | 1 031 500 | 73 600 | 1 089 754 | 35 888 |

| Évolution des charges nettes | | |
|------------------------------|-------------|--------------|
| Comptes 2020 | Budget 2020 | Comptes 2019 |
| 906 042 | 957 900 | 1 053 866 |
| Écarts en francs | -51 858 | -147 824 |
| Écarts en % | -5.4% | -14% |

1. Ordre public

Les charges nettes du dicastère de l'ordre public sont inférieures de 39 924 francs par rapport au budget.

- ***10.352 Service officiel des curatelles de la Sonnaz** Le décompte de l'année 2019, qui n'est arrivé qu'en octobre 2020, s'est soldé par un montant en notre faveur de 12 000 francs.
- **14.301/14.301.0 Solde du corps des pompiers** En raison de la situation sanitaire, de nombreux exercices et prestations n'ont pas eu lieu, il en résulte une diminution de 15 000 francs par rapport au budget.

| Ordre public | | | | | |
|--------------|----------|-------------|----------|--------------|----------|
| Comptes 2020 | | Budget 2020 | | Comptes 2019 | |
| Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 278 991 | 550 | 321 365 | 3 000 | 263 521 | 16 329 |

| Évolution des charges nettes | | |
|------------------------------|-------------|--------------|
| Comptes 2020 | Budget 2020 | Comptes 2019 |
| 278 441 | 318 365 | 247 192 |
| Écarts en francs | -39 924 | 31 249 |
| Écarts en % | -12.5% | 12.6% |

2. Enseignement

Les charges nettes de ce chapitre sont inférieures de 245 042 francs par rapport au budget.

- **21.310 Achat de fournitures scolaires** A compter de la rentrée scolaire 2020/2021, une partie des fournitures scolaires est prise en charge par le Canton, il en résulte une baisse des coûts de 30 000 francs.
- **21.351.1 Participation communale classe supplémentaire** Le montant à charge de la commune a fait l'objet d'un prélèvement sur une réserve existante.
- ***21.352.1 Participation à l'école secondaire** Les charges sont inférieures au budget pour un montant de 91 000 francs.
- **21.366 Camp de ski, patrouille et promenades scolaires** Les traditionnelles promenades scolaires de fin d'année n'ont pas pu être organisées, les charges sont donc inférieures de 14 000 francs par rapport au budget.
- ***22.366 Contribution pour les cours spéciaux (logopédie, psychologie)** Le décompte de l'année 2019 qui est arrivé au mois de juillet 2020 s'est soldé par un montant en notre faveur de 38 000 francs.

| Enseignement | | | | | |
|--------------|----------|-------------|----------|--------------|----------|
| Comptes 2020 | | Budget 2020 | | Comptes 2019 | |
| Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 3 741 112 | 214 223 | 3 936 931 | 165 000 | 3 763 786 | 41 582 |

| Évolution des charges nettes | | |
|------------------------------|-------------|--------------|
| Comptes 2020 | Budget 2020 | Comptes 2019 |
| 3 526 889 | 3 771 931 | 3 805 368 |
| Écarts en francs | -245 042 | -236 897 |
| Écarts en % | -6.5% | -6.3% |

- **29.314 Entretien des bâtiments scolaires** D'importants travaux ont été réalisés de manière groupée en 2019, ce qui a permis une économie de 55 000 francs cette année.
- **29.315 Entretien des machines et mobilier** Le budget de ce compte est sous-évalué mais les charges restent stables comparativement à l'année dernière.

3. Culte, culture et loisirs

Les charges nettes de ce dicastère sont supérieures au budget pour un montant de 28 298 francs.

- **34.314.0 Entretien des installations sportives** Divers travaux d'entretien sur les installations ont engendré des coûts supérieurs au budget d'environ 40 000 francs.
- **35.366.1 Animations du 3^{ème} âge** En raison de la situation sanitaire, les animations pour le 3^{ème} âge n'ont pas pu avoir lieu, il en résulte une économie de 12 000 francs.

| Culte, culture et loisirs | | | | | |
|---------------------------|----------|-------------|----------|--------------|----------|
| Comptes 2020 | | Budget 2020 | | Comptes 2019 | |
| Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 556 081 | 19 071 | 537 212 | 28 500 | 559 368 | 28 408 |

| Évolution des charges nettes | | |
|------------------------------|-------------|--------------|
| Comptes 2020 | Budget 2020 | Comptes 2019 |
| 537 010 | 508 712 | 530 960 |
| Écarts en francs | 28 298 | 6 050 |
| Écarts en % | 5.6% | 1.1% |

4. Santé

Les charges nettes du dicastère de la santé sont supérieures au budget de 35 847 francs. Ce dicastère est constitué essentiellement de charges liées.

| Santé | | | | | |
|--------------|----------|-------------|----------|--------------|----------|
| Comptes 2020 | | Budget 2020 | | Comptes 2019 | |
| Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 1 071 121 | 11 074 | 1 031 200 | 7 000 | 985 189 | 7 997 |

| Évolution des charges nettes | | |
|------------------------------|-------------|--------------|
| Comptes 2020 | Budget 2020 | Comptes 2019 |
| 1 060 047 | 1 024 200 | 977 192 |
| Écarts en francs | 35 847 | 82 855 |
| Écarts en % | 3.5% | 8.5% |

5. Affaires sociales

Les charges nettes de ce chapitre sont inférieures pour un montant de 79 533 francs par rapport au budget.

- **54.301 Traitement personnel AES**
La forte fréquentation du nouvel AES ainsi que divers remplacements ont engendré des charges salariales en augmentation de 63 000 francs.
- **54.311 Achat de machines et mobilier** Il a été acquis du nouveau matériel pour améliorer l'offre proposée aux enfants. Face à la forte fréquentation aux heures de midi, un deuxième emplacement à la buvette a été nécessaire pour le service des repas, qu'il a fallu équiper. Il en résulte un dépassement de 13 000 francs.
- **54.365 Subventions des crèches**
Ce poste présente des charges inférieures pour un montant de 44 000 francs.
- **54.365.1 Ecole maternelle** La subvention accordée est supérieure au budget de 8 000 francs.
- **54.433 Participation des parents aux frais de l'AES** La fermeture partielle de l'accueil durant plusieurs semaines au printemps engendre une baisse des produits pour un montant de 21 000 francs.

| Affaires sociales | | | | | |
|-------------------|----------|-------------|----------|--------------|----------|
| Comptes 2020 | | Budget 2020 | | Comptes 2019 | |
| Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 2 272 081 | 389 214 | 2 332 400 | 370 000 | 2 018 583 | 288 403 |

| Évolution des charges nettes | | |
|------------------------------|-------------|--------------|
| Comptes 2020 | Budget 2020 | Comptes 2019 |
| 1 882 867 | 1 962 400 | 1 730 180 |
| Écarts en francs | -79 533 | 152 687 |
| Écarts en % | -4.1% | 8.8% |

- **54.436 Remboursement d'assurances** Des remboursements des assurances maladies ont été enregistrés pour 15 000 francs.
- **54.460 Subventions fédérales**
Une aide relative à l'augmentation des places d'accueil nous est accordée durant les 3 premières années de fonctionnement du nouvel AES. Pour la deuxième année (2020), nous avons reçu un montant de 37 000 francs.
- **54.461 Subventions cantonales**
Un montant de 24 000 francs a été versé afin de compenser le manque à gagner engendré par la fermeture de l'AES suite au Covid19.
- **56.365 Subventions pour appartements** Le subventionnement des logements s'est arrêté au 30.06.2020.
- ***58.352.0 Service social** Le décompte de l'année 2019, qui n'est arrivé qu'en novembre 2020, s'est soldé par un montant en notre faveur de 73 000 francs.

6. Transports et communications

Le chapitre présente des charges nettes supérieures de 44 851 francs par rapport au budget.

- **62.311 Achat de véhicules, machines/matériel** Ces frais sont inférieurs de 21 000 francs par rapport au budget.
- **62.314.2 Entretien du bâtiment édilitaire** Des travaux d'entretien ont été effectués sur le silo à sel pour un montant de 25 000 francs.
- **64.435 Utilisation des abonnements généraux** La situation sanitaire a clairement pesé sur la mobilité des citoyens. La perte de 21 000 francs a en partie été compensée par un prélèvement sur réserve de 6 000 francs.
- **65.354 Ligne de bus Chésopelloz** Le Conseil a décidé de maintenir la desserte TPF pour Chésopelloz. Le montant se monte à 37 000 francs.

| Transports et communications | | | | | |
|------------------------------|----------|-------------|----------|--------------|----------|
| Comptes 2020 | | Budget 2020 | | Comptes 2019 | |
| Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 1 402 856 | 40 006 | 1 378 999 | 61 000 | 1 331 404 | 55 802 |

| Évolution des charges nettes | | |
|------------------------------|-------------|--------------|
| Comptes 2020 | Budget 2020 | Comptes 2019 |
| 1 362 850 | 1 317 999 | 1 275 602 |
| Écarts en francs | 44 851 | 87 248 |
| Écarts en % | 3.4% | 6.8% |

7. Aménagement et environnement

Ce dicastère est soumis au principe de l'autofinancement. En effet, tant pour l'eau potable que pour les eaux usées, les taxes d'utilisation doivent compenser les frais, et l'éventuel bénéfice doit être affecté aux réserves. En cas de sous-couverture, il y a lieu d'effectuer un prélèvement sur les réserves. Les charges nettes totales de ce chapitre sont inférieures de 26 040 francs par rapport au budget.

70 Approvisionnement en eau

- **70.314 Entretien et rénovation des installations** Les charges sont inférieures de 41 000 francs par rapport au budget.
- **70.380 Attribution à la réserve** Nous avons effectué une attribution à la réserve de 52 000 francs pour équilibrer ce chapitre selon le principe énoncé ci-dessus.

71 Protection des eaux

- **71.319 TVA** La facturation des diverses taxes de raccordement a engendré une hausse de la TVA à verser, soit 10 000 francs de plus que prévu au budget.
- **71.480 Prélèvement sur réserve** Nous avons effectué un prélèvement sur réserve de 190 000 francs pour équilibrer ce chapitre selon le principe énoncé ci-dessus.

| Aménagement et environnement | | | | | |
|------------------------------|-----------|-------------|-----------|--------------|----------|
| Comptes 2020 | | Budget 2020 | | Comptes 2019 | |
| Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 1 483 239 | 1 113 159 | 1 540 193 | 1 144 073 | 1 240 499 | 869 890 |

| Évolution des charges nettes | | |
|------------------------------|-------------|--------------|
| Comptes 2020 | Budget 2020 | Comptes 2019 |
| 370 080 | 396 120 | 370 609 |
| Écarts en francs | -26 040 | - 529 |
| Écarts en % | -6.6% | -0.1% |

72 Déchets urbains

- **72.318.6 Déchetterie et élimination des déchets** La situation sanitaire a obligé un engagement complémentaire de personnel, soit une charge supplémentaire de 24 000 francs.

79 Aménagement du territoire

- **79.318.1 Gestion des permis de construire** Les coûts évoluent en fonction des demandes de permis déposées. Les charges sont supérieures en 2020, pour un montant de 25 000 francs.

79.431 Autorisations de construire

- Les émoluments perçus par la commune pour les autorisations sont en hausse de 20 000 francs par rapport au budget.

8. Économie

Les charges nettes de ce chapitre sont stables par rapport au budget.

- **86.365 Cité de l'Énergie** Le subventionnement pour l'achat d'un vélo électrique, renouvelé en 2020, a rencontré un franc succès auprès de notre population avec l'acquisition d'une septantaine de vélos.

Une place Mobility a également été installée.

Comme annoncé au budget, la charge totale a été prélevée sur une réserve, soit 60 000 francs.

| Economie | | | | | |
|--------------|----------|-------------|----------|--------------|----------|
| Comptes 2020 | | Budget 2020 | | Comptes 2019 | |
| Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 132 825 | 73 707 | 114 813 | 57 000 | 117 187 | 139 539 |

| Évolution des charges nettes | | |
|------------------------------|-------------|--------------|
| Comptes 2020 | Budget 2020 | Comptes 2019 |
| 59 118 | 57 813 | -22 352 |
| Écarts en francs | 1 305 | 81 470 |
| Écarts en % | 2.3% | 364.5% |

9. Finances et impôts

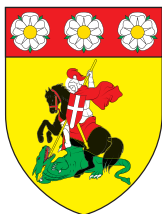
Les produits nets du dicastère des Finances et impôts sont inférieurs de 223 611 francs par rapport au budget.

- **90.400.0 Impôt sur le revenu des personnes physiques et 90.400.1 Impôt sur la fortune des personnes physiques** Pour mémoire, l'Assemblée communale a octroyé une baisse du taux d'impôt de 5 points pour l'année 2018 qui est décomptée en 2019. Une provision d'un montant de 500 000 francs a d'ailleurs été créée sur les comptes 2018. Un montant de 400 000 francs a été prélevé sur les comptes 2019 et le solde de 100 000 francs sur 2020. Les revenus sont inférieurs de 67 000 francs par rapport au budget.
- **90.400.4 Impôt sur les prestations en capital** Ces rentrées variant fortement d'une année à l'autre, elles sont supérieures de 117 000 francs par rapport au budget.
- **90.401.0 Impôt sur le bénéfice et 90.401.1 Impôt sur les fonds propres** Les rentrées fiscales des personnes morales sont proches du montant budgété. Elles sont en baisse de 40 000 francs par rapport au budget.

| Finances et impôts | | | | | |
|--------------------|------------|-------------|------------|--------------|------------|
| Comptes 2020 | | Budget 2020 | | Comptes 2019 | |
| Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 2 263 927 | 12 252 291 | 1 667 400 | 11 879 375 | 1 410 099 | 11 370 079 |

| Évolution des produits nets | | |
|-----------------------------|-------------|--------------|
| Comptes 2020 | Budget 2020 | Comptes 2019 |
| 9 988 364 | 10 211 975 | 9 959 980 |
| Écarts en francs | -223 611 | 28 384 |
| Écarts en % | -2.2% | 0.3% |

- **90.403 Impôt sur les gains immobiliers et 90.404 Impôt sur les mutations** Ces impôts sont issus des transactions immobilières (acquisitions et ventes) et sont difficiles à prédire. Pour cette année, l'impôt sur les gains immobiliers est inférieur au budget de 157 000 francs et l'impôt sur les mutations est supérieur de 411 000 francs.
- **942.314.0 Entretien et rénovation des bâtiments communaux** Nous avons renouvelé les tables à disposition des citoyens pour un montant de 12 500 francs, d'où un dépassement de 6 000 francs par rapport au budget.
- **942.423.2 Location de la cabane forestière** Les normes sanitaires nous ont obligé à annuler de nombreuses réservations. Il en résulte une baisse de 7 000 francs.
- **99.382 Attributions aux réserves** Le résultat comptable nous permet d'attribuer plusieurs montants aux réserves ou provisions pour un montant total de 225 000 francs (financement d'une classe supplémentaire et soutien aux sociétés locales).



4 Adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)

Le 4 février 2021, les représentant·e-s des communes sarinoises ont adopté à l'unanimité les statuts de l'Association régionale de la Sarine qui sera chargée d'approuver le futur plan directeur régional du district. Les statuts sont transmis ce jour aux communes, appelées à les soumettre à leur législatif pour approbation.

Réunis le 4 février 2021 en séance plénière de la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID), qui réunit l'ensemble des communes sarinoises, les délégué·e-s des communes du district ont adopté à l'unanimité les statuts de la nouvelle Association régionale de la Sarine (ARS). L'adoption des statuts de cette association, qui doit voir le jour en 2022, constitue une nouvelle étape importante dans la concrétisation d'une vision commune en matière de planification, de coordination et de collaboration pour l'ensemble du district de la Sarine.

L'objectif est maintenant d'obtenir l'approbation des statuts par l'ensemble des législatifs communaux, afin de mettre rapidement sur pied l'ARS. Sa première mission sera d'adopter le futur Plan directeur régional de la Sarine (PDR Sarine), conformément aux nouvelles exigences de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC).

District et Agglomération unis pour assurer un aménagement régional coordonné

En parallèle aux démarches visant à la constitution de l'ARS, le district de la Sarine a entamé en 2017 une réflexion territoriale concrétisée en 2018 dans un Schéma directeur régional du district de la Sarine (SDDS). Cette planification visait à forger une identité commune, tracer les lignes directrices du développement futur et mettre en valeur les forces de la région. Dans la continuité du SDDS, les communes du district ont par la suite entrepris, en collaboration étroite avec l'Agglomération de Fribourg, les démarches relatives à l'élaboration pour l'ensemble du district d'un plan directeur régional, devenu obligatoire en 2019 suite la modification de la LATEC. A cet effet, la CRID et l'Agglomération de Fribourg œuvrent actuellement de manière coordonnée à l'établissement du PDR Sarine et du Plan d'aménagement de 4^{ème} génération (PA4).

La création de l'ARS est déterminante pour la finalisation du projet de PDR Sarine. C'est en effet à l'ARS que reviendra la compétence d'adopter formellement le futur plan directeur régional. La séance du 4 février 2021 a donc été l'occasion pour les membres de la CRID de faire également le point sur l'avancée des travaux du PDR Sarine et du PA4, tous deux confiés à un mandataire commun, chargé d'en assurer la cohérence et la concordance.

Rappels et historique des travaux

Constituée le 30 octobre 1974 avec l'ensemble des Communes du district de la Sarine, l'Association des communes de la Sarine pour l'aménagement régional (ACSAR) a donné à la Sarine le premier Plan directeur régional du Canton de Fribourg en 1979. Bien que disoutte au printemps 2008, l'ACSAR a montré que les Communes sarinoises ont perçu très tôt l'importance d'une planification commune à l'échelle du district de la Sarine.

Dans cette optique, le Préfet de la Sarine convoquait en 2009 l'ensemble des communes du district à une Conférence régionale ayant pour tâche de préparer la constitution d'une organisation intercommunale chargée de réaliser les infrastructures régionales et de favoriser un développement régional coordonné. Durant l'année suivante, les réflexions se sont poursuivies et un projet de statuts pour une association régionale a été élaboré et mis en consultation auprès des Communes. En février 2012, la CRID transmettait ces statuts aux législatifs communaux des Communes du district de la Sarine en vue de leur approbation. Sur les 36 communes que comptait alors le district (actuellement: 26 communes), 22 ont accepté les statuts, 11 les ont refusés et 3 se sont abstenues. Les raisons du refus étaient à mettre en lien, principalement, avec des divergences concernant la création d'un fond d'investissement et la clé de répartition des charges.

Tirant les enseignements des divergences de 2012 et des récents travaux du PDR Sarine, la CRID a remis l'ouvrage sur le métier et mis en consultation le 2 septembre 2020 un nouvel avant-projet de statuts de l'ARS. Celui-ci ne contenait pas de fonds d'investissement et prévoyait une clef de répartition fondée sur le principe de la population légale.

Les communes et les Services de l'Etat qui se sont prononcés dans le cadre de la consultation à l'automne 2020 ont, dans l'ensemble, salué le projet et se sont dits favorables au principe d'une ARS. La clé de répartition ayant suscité d'ultimes remarques, cette dernière a été adaptée à l'issue de la consultation. Les statuts prévoient désormais la possibilité pour l'assemblée des délégués d'adapter la clé de répartition lorsqu'un projet présente un intérêt particulier pour certaines communes spécifiques, à la condition que toutes les communes directement concernées aient accepté cette clé.

Adoption

C'est avec ces adaptations, assurant un équilibre entre le besoin d'une association régionale capable de relever les défis du futur et les souhaits des communes qui la composent, que le projet de statuts de l'ARS a été soumis à la CRID le 4 février 2021. L'adoption du projet par celle-ci à l'unanimité ouvre la voie à l'approbation des statuts par les législatifs communaux, dernière étape dont dépend désormais la naissance de l'ARS.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'adopter les statuts de l'ARS.

Les statuts sont publiés sur le site internet www.corminboeuf.ch. Ils sont également disponibles à l'administration communale où une copie papier vous est remise sur demande.



5 Approbation des nouveaux statuts de l'École régionale alémanique de Fribourg (ERAF)

MESSAGE relatif à l'acceptation :

- des statuts de l'École régionale alémanique de Fribourg (ERAF)
- de la convention relative à la fréquentation de l'école primaire alémanique de l'École régionale alémanique de Fribourg par des élèves provenant des communes du cercle scolaire de l'École régionale alémanique de Fribourg

1. Historique

Depuis de nombreuses années, les élèves alémaniques de Corminboeuf sont scolarisés à l'ELP à Fribourg.

Cette école est considérée comme une école libre publique au sens de la loi sur les écoles libres publiques du 8 mai 2003 (ci-après: LELP). Elle déploie son activité dans un cercle scolaire composé des territoires des communes qui l'ont accepté formellement par leur assemblée communale ou leur conseil général (art. 3 LELP). Les communes de Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran, Pierrafortscha et Villars-sur-Glâne ont adopté les statuts de l'ELP de Fribourg en décembre 2006. Depuis 2014, la commune de Corminboeuf fait également partie du cercle scolaire. Une convention conclue le 21 avril 2005 entre les communes concernées et l'école régit la fréquentation des élèves de l'ELP.

L'ELP de Fribourg est financée de la manière suivante (art. 5 LELP):

- Les frais de traitement et les charges du personnel enseignant sont à la charge des communes et de l'Etat, conformément aux dispositions en vigueur pour les écoles publiques;
- Les autres charges scolaires sont réparties entre les communes au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans chaque commune et fréquentant l'école.

Chaque année, 10 à 15 élèves de Corminboeuf fréquentent l'ELP sur la base d'une décision de changement de cercle scolaire pour raison de langue. Les frais d'écologie de cette école sont pris en charge par la commune. Ils sont relativement stables et varient entre CHF 3500.00 et CHF 4000.00 par an et par élève. Les parents participent à raison de 1000 francs par an et par enfants

2. Nouveaux statuts

En 2015 et 2016, sont successivement entrés en vigueur la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire; LS; RSF 411.0.1) et son règlement d'exécution (RLS; RSF 411.0.11).

Ces modifications législatives ont rendu nécessaire l'adaptation des statuts de l'ELP. Les principes fondamentaux qui régissent cette école n'ont pas été modifiés; seules quelques modifications formelles ont été

apportées au texte pour tenir compte notamment des principes du langage épïcène.

Le texte qui vous est soumis aujourd'hui a été adopté par l'assemblée des délégués du 12 novembre 2020 et a été préavisé favorablement par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (ci-après: DICS). L'Etat de Fribourg devra ensuite approuver ces statuts quand ceux-ci auront été acceptés par les législatifs communaux des communes concernées.

Commentaires

Art. 1 à 4: Afin de tenir compte de l'aspect régional de l'ELP et de manifester clairement le fait que cette école dispense un enseignement en allemand pour les élèves alémaniques de Fribourg, il a été décidé de renommer cette école «Ecole régionale alémanique de Fribourg». Pour le reste, il s'agit d'une adaptation des références législatives.

Art. 5: Même contenu, adaptation des références législatives.

Art. 6: Conformément à l'art. 5 LELP, les frais scolaires sont partagés entre les communes au prorata du nombre d'élèves, que ceux-ci viennent d'une commune faisant partie du cercle scolaire ou non. L'article 3 de l'ordonnance fixant les montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire fixe à CHF 5 000.00 par élève le montant maximum facturable aux communes non conventionnées. En l'état, ce montant forfaitaire est conforme aux frais d'écolage actuels.

Art. 7: Organes: Cet article a été modifié pour tenir compte de la création du conseil des parents. La commission scolaire est devenue le comité de direction.

Art. 8: Assemblée des délégués: la commune de Corminboeuf continuera à avoir 10 voix au sein de l'assemblée des délégués. Conformément à la loi sur les communes, ces 10 voix pourront être attribuées à un seul ou à plusieurs délégués. Les attributions de l'assemblée ont été adaptées aux nouvelles dispositions de la loi scolaire.

Art. 9: Comité de direction: la composition du comité de direction a été adaptée à la législation scolaire en y mentionnant la direction de l'école (al. 1), de même que les compétences (al. 5) qui correspondent aux compétences déléguées au conseil communal par la législation scolaire.

Art 11: Conseil des parents: Cette nouvelle disposition a été ajoutée afin de se conformer à la législation scolaire.

Art. 13: Direction d'école: La terminologie correspond à la législation scolaire.

3. Convention

Les dispositions de la convention sont rigoureusement identiques aux dispositions des statuts. La seule différence réside dans les dispositions transitoires qui fixent la durée, l'entrée en vigueur, le renouvellement et la dénonciation de la convention.

4. Incidences financières

L'acceptation des statuts et de la convention n'auront aucune incidence financière nouvelle sur le budget de la commune.

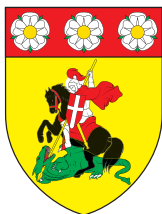
5. Approbation

Le Conseil communal vous demande d'accepter:

- **les nouveaux statuts de l'Ecole régionale alémanique de Fribourg;**
- **la convention relative à la fréquentation de l'ERAF par des élèves provenant des communes du cercle scolaire de l'ERAF.**

Ces textes entreront en vigueur de manière rétroactive au 1^{er} août 2020.

Les statuts et la convention sont publiés sur le site internet www.corminboeuf.ch. Ils sont également disponibles à l'administration communale où une copie papier vous est remise sur demande.



6 Approbation des modifications des statuts de Coriolis Infrastructures

1. Rappel du contexte

a) Pourquoi modifier les statuts aujourd'hui

La modification des statuts de Coriolis Infrastructures a pour objectifs de :

- adapter les bases légales à la pratique; les statuts n'ont subi que de menues modifications depuis leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, avant la réalisation et l'exploitation de Nuithonie et d' Equilibre;
- adapter les bases légales depuis l'adhésion de Matran en 2015;
- clarifier la répartition des tâches en matière de conservation et d'entretien des bâtiments selon la norme SIA 469 (conservation des ouvrages);
- simplifier les processus liés aux infrastructures Equilibre et Nuithonie.

La modification des statuts est la première étape d'un autre travail de fond à finaliser en 2021, la refonte du mandat de prestations 2022-2024 avec la Fondation Equilibre et Nuithonie, afin que l'institution culturelle puisse se développer harmonieusement pour offrir à l'ensemble de la population des six communes membres de la culture à prix abordable. La modification des statuts doit en outre permettre à Coriolis Infrastructures de continuer à bénéficier de l'apport du Casino de Fribourg.

b) Historique

En 1999, cinq communes s'unissent avec la vision audacieuse de réaliser et de faire fonctionner deux infrastructures culturelles d'ampleur pour leurs citoyens: un centre de création scénique et une salle d'envergure pouvant accueillir de grandes productions internationales.

En 2003, ces communes profitent de l'opportunité de l'implantation d'une maison de jeu à Granges-Paccot pour négocier un excellent accord avec la Société Fribourgeoise d'animation touristique SA (Casino Barrière) permettant à Coriolis Infrastructures de bénéficier de versements du Casino et à ce dernier de bénéficier d'allègements fiscaux de la part de la Commission fédérale des maisons de jeux (CFMJ). Cette convention fructueuse a favorisé et continue à favoriser la réalisation par Coriolis Infrastructures de ses buts et de ses missions.

Les communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot et Corminboeuf ont constitué, en 2007, une association de communes sous le nom de « Coriolis Infrastructures, Association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg » (ci-après: l'Association). L'Association a pour but la réalisation et l'exploitation de deux infrastructures cultu-

relles, l'une à Fribourg, l'autre à Villars-sur-Glâne. Ces deux infrastructures ont été réalisées, à l'enseigne de Equilibre à Fribourg et Nuithonie à Villars-sur-Glâne.

Les statuts de l'Association ont été adoptés par l'assemblée des délégués le 21 novembre 2007 puis par les organes législatifs des communes membres. Ces statuts ont ensuite été révisés à trois reprises, les 17 juin 2009, 10 février 2010, 18 décembre 2013. La Commune de Matran a adhéré à l'Association le 1^{er} janvier 2017.

c) Enjeux de politique culturelle et de financement de la culture pour Coriolis Infrastructures

Les travaux menés dans le cadre de la modification des statuts, puis de la refonte du mandat de prestations avec la Fondation Equilibre et Nuithonie, répondront à différents objectifs:

- a) Répartir de manière claire les tâches entre Coriolis Infrastructures, les communes-sièges et la Fondation, dans le cadre de la refonte des Statuts et du Mandat de prestations avec la Fondation.
- b) Assurer que la nouvelle répartition des tâches en matière de promotion culturelle, à court et moyen terme, permette aux communes de bénéficier de l'apport du Casino de Fribourg.
- c) Assurer la nouvelle répartition des tâches en matière de conservation et d'entretien des bâtiments.
- d) Assurer que le financement de Coriolis Infrastructures lui permette d'atteindre ses buts et de répondre à ses missions (Article 2 des statuts); la modification des statuts permettra par exemple à Coriolis Infrastructures ainsi qu'aux communes-siège de poser une base

solide aux travaux sur le Mandat de prestations 2022-2024 avec la Fondation Equilibre et Nuithonie.

2. Commentaires sur les statuts

La modification proposée amène les nouveautés suivantes:

- les obligations liées à la nouvelle loi sur les communes (MCH2) sont intégrées aux statuts sous différents articles;
- l'Art.1 supprime la notion de communes fondatrices et permet à d'autres communes d'adhérer (cf Matran en 2015);
- l'Art.2 est revu complètement. L'al.2 fixe formellement le subventionnement, à titre subsidiaire et dans la limite des moyens à disposition, d'autres infrastructures culturelles régionales dans l'agglomération de Fribourg, ainsi que la participation active à la création d'un pilotage culturel régional, à la simplification et à la coordination de processus ainsi qu'à l'augmentation des moyens en vue de mettre en œuvre la politique culturelle régionale;
- l'Art.5 supprime la possibilité de participer au capital-actions de la société exploitant le casino, ce sujet n'étant plus d'actualité;
- l'Art.11 nouveau précise que la propriété des infrastructures demeure aux communes-siège;
- l'Art.12 est revu complètement et précise la répartition des prises en charge ainsi que les processus; Coriolis Infrastructures prend en charge 100% des frais d'entretien; les projets d'adaptation, de transformation et d'agrandissement d'Equilibre et/ou de Nuithonie (modification selon la norme SIA 369) font l'objet d'un préci-

put de 25% des communes siège; cet article implique que les communes siège planifient les charges d'entretien (maintenance, remise en état et rénovation) dont les coûts sont ensuite assumés par Coriolis Infrastructures;

- l'Art.14 ne subdivise plus la participation des communes entre l'exploitation (30.00 CHF) et l'entretien (2.50 CHF); elle est à 32,50 par habitant au maximum.

Les statuts ont été adoptés le 14 avril 2021 par rassemblée des délégués. Ils doivent être adoptés par les législatifs des 6 communes-membres.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'approuver les modifications de statuts de Coriolis Infrastructures.

Les statuts seront ensuite ratifiés par la DIAF, puis ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Les statuts sont publiés sur le site internet www.corminboeuf.ch. Ils sont également disponibles à l'administration communale où une copie papier vous est remise sur demande.



Commune de
Corminboeuf

Répartition des dicastères : législature 2021 - 2026

La Syndique : Nobs Anne-Elisabeth

Le Vice-Syndic : Lunghi Alain

| Dicastère | Conseiller |
|------------------------------|---------------------|
| Administration | Nobs Anne-Elisabeth |
| Edilité et bâtiments | Bruderer André |
| Enseignement | Gentil Thomas |
| Sociétés locales et sécurité | Bussey Isabelle |
| Affaires sociales et santé | Bek-Uzarov Boris |
| Environnement et durabilité | Collaud Jonathan |
| Eaux | Angéloz Chantal |
| Aménagement et économie | Lunghi Alain |
| Finances | Vorlet Christian |

Corminboeuf, le 24.04.2021

Le travailleur social de rue de Corminboeuf se présente

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la commune de Corminboeuf a mandaté l'association REPER pour une intervention de travail social de rue sur son territoire. Elle se concrétise par la présence à 40% d'Onur Songur, travailleur social de rue, qui va à la rencontre des jeunes corminois-e-s dans les endroits qu'ils fréquentent.

Le travail social de rue consiste à aller vers les jeunes entre 10 et 25 ans dans des endroits qui sortent des cadres institutionnels habituels, principalement dans les espaces publics comme les parcs ou les rues. Par des présences régulières, Onur Songur s'investit pour créer un lien de confiance avec les jeunes en les écoutant sans jugement pour qu'ils puissent s'exprimer librement. Par la discussion, il diffuse également des messages de prévention et invite les jeunes à l'introspection en les interpellant sur les conséquences de leurs comportements pour eux-mêmes et pour leur environnement. Le but est aussi que les jeunes puissent faire part de leurs besoins. Onur leur propose alors un accompagnement socio-éducatif pour les soutenir dans le cadre aussi bien de démarches individuelles que de projets de groupe.

Ces accompagnements socio-éducatifs peuvent concerner des domaines très divers: recherche d'une formation, addiction, violence, problèmes comportementaux ou relationnels, dynamique familiale, démarches administratives, projets divers, etc. Dans ce soutien, il est essentiel que les jeunes soient partie prenante afin qu'ils développent de nouvelles ressources et compétences. Le travail en réseau avec différents partenaires est également primordial. C'est pourquoi Onur Songur se met également en relation avec les différentes entités concernées par les jeunes de Corminboeuf. Il connaît également bien le réseau socio-sanitaire fribourgeois et peut accompagner les jeunes vers des services spécialisés si la situation le requiert et que les jeunes sont preneurs.

Le travail social de rue n'a pas une baguette magique permettant de régler les problèmes instantanément. Par contre, en cherchant à agir sur la source des difficultés rencontrées, il permet souvent d'impulser des changements en profondeur et durables chez les jeunes, sur le plan des situations individuelles, des dynamiques de groupes de jeunes et plus globalement du vivre-ensemble.

Présentation personnelle

Je m'appelle Onur Songur et j'ai 29 ans. J'occupe la fonction de travailleur social de rue à 40% à Corminboeuf et à 40% à Romont.

Je pratique du football au FC Corminboeuf au sein de la première équipe, et du sport de combat au sol, plus précisément du Jiu Jitsu Brésilien.

Mon expérience professionnelle s'est constamment dirigée vers la population « jeunes /jeunes-adultes ». En effet, j'ai travaillé avec une population comportant des troubles du comportement à l'Institut St-Joseph au Guintzet et dans l'insertion socioprofessionnelle à PROF-IN à Courtepin.





Subvention communale – vélos électriques

La commune de Corminboeuf est certifiée «Cité de l'énergie», c'est-à-dire une commune qui s'engage de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement.

Dans ce cadre, la Commune de Corminboeuf encourage ses habitants à changer leurs habitudes de transport et reconduit la subvention de 300 francs à l'achat d'un vélo électrique en 2020 et 2021.

Le formulaire de demande de subvention est à disposition sur le site internet ou au guichet.

Commission – Recherche de membres

A chaque nouvelle législature, les Commissions doivent être renouvelées.

Les membres des commissions financière, d'aménagement et de naturalisation sont élus (tout ou partie) par l'Assemblée communale.

Les membres des commissions culturelle, de l'environnement, de l'énergie (nouvelle) et ceux du conseil des parents sont nommés par le Conseil communal.

Nous recherchons des personnes motivées à participer, par le biais d'une commission, à la vie de la commune.

Nous vous remercions de nous faire part de votre intérêt d'ici le 14 mai 2021 par courrier ou par email à l'adresse commune@corminboeuf.ch.

Bénévoles pour les repas à domicile



La résidence Le Manoir, à Givisiez, www.lemanoir.ch, prépare des repas à l'intention des personnes atteintes dans leur santé ou leur mobilité. Ces repas sont amenés à domicile par des bénévoles de la commune.

Nous désirons renforcer l'équipe en place et sommes à la recherche de personnes prêtes à offrir quelques heures par mois.

Conditions

- disposer d'une voiture et d'un permis de conduire
- être disponible en semaine un ou plusieurs jours (du lundi au samedi) entre 11h et 13h pour la livraison des repas
- effectuer des tournées de livraison quelques jours ou quelques semaines par année
- entretenir de bons contacts avec les personnes âgées ou à mobilité réduite



Nous offrons

- la possibilité de participer à une action locale et sociale
- des occasions de rencontrer et d'aider des personnes âgées ou à mobilité réduite
- l'opportunité de créer de nouveaux contacts avec l'équipe des chauffeurs bénévoles
- une petite indemnité de défraiement de Fr. 3.- par repas.

Monsieur Boris Bek-Uzarov en charge des affaires sociales et de la santé, vous renseigne volontiers par mail b.bek-uzarov@corninboeuf.ch ou par téléphone au 076 476 24 68.

----- ✂ -----

Talon d'inscription

Je m'inscris comme chauffeur bénévole pour la distribution des repas à domicile.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

 _____

Talon à remettre à l'Administration communale de Corninboeuf, rte du Centre 25, 1720 Corninboeuf ou à envoyer par mail à commune@corninboeuf.ch

Résultats de l'enquête 2021 sur les besoins en places d'accueil préscolaire et extrascolaire

La loi sur les structures d'accueil exige des communes qu'elles évaluent tous les 4 ans si leur offre en structures d'accueil pré- et parascolaire correspond aux besoins des familles, en qualité et quantité.

A cet effet, au mois de janvier 2021, les ménages de la commune ayant des enfants jusqu'à 12 ans ont reçu un questionnaire élaboré par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Avec un taux de participation de 46,83%, les résultats sont globalement représentatifs de la réalité des familles et offrent une bonne vision de la situation.

Le Conseil communal tient à remercier toutes les familles qui ont pris le temps de répondre à ce sondage.

NIVEAU PRÉSCOLAIRE

- 42 familles utilisent déjà un mode de garde (crèche, assistante parentale ou maman de jour) et elles en sont majoritairement satisfaites.
- Moins de 8% des familles sont concernées par un besoin supplémentaire en places d'accueil préscolaire, avec une préférence pour un mode d'accueil collectif.
- 18% des familles sont également concernées par un besoin de socialisation dans une structure de type maternelle ou groupe de jeu, pour un total de 26 enfants.

NIVEAU EXTRASCOLAIRE

- 58 familles, c'est-à-dire près de la moitié de celles ayant répondu au questionnaire, utilisent déjà l'offre d'AES de la commune.
- Environ 32% des familles sont concernées par un besoin supplémentaire en places d'accueil extrascolaire.
- Le sondage met en évidence la nécessité de l'ouverture de l'accueil pendant les vacances scolaires pour 26 familles, totalisant 36 enfants.
- Les horaires actuels de l'AES conviennent à la majorité.
L'évaluation montre que la qualification du personnel et les horaires d'ouvertures sont les critères les plus importants dans le choix d'une structure d'accueil, pour les parents de la commune.

D'autre part, dix familles ont ajouté une remarque concernant les horaires et les possibilités d'inscriptions à l'AES, que les parents souhaiteraient plus flexibles et spontanés. En effet, il est parfois difficile de s'organiser en cas d'horaires de travail irréguliers et face aux imprévus.

Les résultats détaillés de l'enquête sont disponibles sur le site internet de la commune ou, sur demande, auprès de l'administration communale.

COMMISSION CULTURELLE

Armoire à livres à Corminbœuf

L'armoire à livres est maintenant en fonction. Il s'agit d'une ancienne cabine téléphonique aménagée en bibliothèque.

L'emploi est très simple: des livres vous intéressent? Emmenez-les en toute liberté!

Bonne lecture!



Mobilité partagée et électro-mobilité

Depuis le 1^{er} décembre 2020, un véhicule électrique Mobility (www.mobility.ch) est à disposition de la population corminoise. Dotée d'une autonomie de 300 km, elle permet une utilisation optimale, d'autant que la densité des bornes de recharge augmente régulièrement. Une carte move est intégrée à la voiture, permettant sa recharge à d'autres endroits que son port d'attache, lequel est situé dans le parking public, le long de la halle de gymnastique.

Parallèlement à l'installation de ce véhicule, le Conseil communal a fait installer une borne de recharge pour toute autre voiture électrique. Elle utilise l'énergie produite par nos panneaux solaires. Cette borne est intégrée au réseau Move (www.move.ch) et donnera ainsi plus de visibilité à notre commune.



Distribution d'eau potable de la commune de Corminboeuf

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

Conformément à l'article 5 ordonnance du Département Fédéral de l'Intérieur (DFI) en vigueur depuis le 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année.

En 2020, environ 210'000 mètres cube d'eau potable (dont 82% du volume à Corminboeuf et 18% à Chésopelloz) ont été fournis au réseau de la commune par le CEFREN (consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines).

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau provenant du CEFREN:

- En 2020, l'eau fournie par le CEFREN à la commune de Corminboeuf provenait à environ 3% des sources de Gibloux, à 37% du lac de la Gruyère et à environ 60% des sources de la Tuffière à Gibloux (zone Corpataux).
- La chaîne de traitement pour rendre l'eau du lac de la Gruyère potable se compose d'une pré-ozonation avec floculation, d'une filtration à l'aide de sable bicouche, d'une ozonation intermédiaire puis d'une filtration à l'aide de charbon actif et d'une désinfection finale au bioxyde de chlore.
- L'eau provenant des sources de Gibloux ne subit aucun traitement.
- L'eau provenant des sources de la Tuffière subit un traitement préventif avec une installation UV (Ultraviolet).
- Au total, trois échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2020.

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable:

| Paramètre | Valeur | Remarque |
|-------------------|--------------------|-------------------------------------|
| Dureté totale | 25 degrés français | Assez dure. |
| Teneur en nitrate | 8 mg/l | La tolérance légale est de 40 mg/l. |

A noter encore que le site internet www.qualitedeleau.ch regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de votre commune.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF SA à Givisiez:

tél.: 026 350 11 60 Fax: 026 350 11 64 e-mail: info@sinef.ch

La Corminboule, c'est cool

Déjà une année que notre société profite de ces magnifiques infrastructures pour joueurs de boules, situées sur la place de sport, en dessus des terrains de tennis. 2 grands terrains de 12 x 15 m, un cabanon avec abri (pour La Corminboule) et 2 WC (pour le tennis Verdilloud et La Corminboule).

Corminoises et Corminois, venez avec plaisir jouer une partie de boules et ceci n'importe quel jour entre 8H et 22H (9H00 et 21H00 les dimanches et jours fériés). En effet, ces terrains sont publics (l'accès se fait uniquement depuis le parking du complexe sportif).

Toutefois, il est encore mieux de faire partie de notre société «La Corminboule». En effet:

- Au niveau infrastructures, vous pourrez bénéficier du cabanon (avec qq boissons), de l'abri et des WC
- Vous rejoindrez une bonne équipe de copains, copines (nous sommes actuellement une quarantaine) qui vont de débutants à des niveaux un peu plus élevés et où l'esprit de jouer ensemble et dans la cordialité est le plus important
- Des rendez-vous, soit lors d'horaires fixes, soit à d'autres moments proposés par chacune et chacun et transmis par un groupe WhatsApp
- Une cotisation annuelle très basse

Pour tout renseignement ou inscription, veuillez contacter le Président Claude Mindel (tel 026 475 29 35 ou de préférence par mail: claudio.mindel@bluewin.ch).

Nous serons heureux de vous accueillir parmi nous.





Gym-Hommes de Corminbœuf Aux hommes de Corminbœuf et environs

Pour ceux qui le désirent, la séance est suivie par une partie de Volley-ball

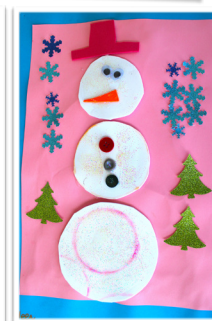
Sous la sympathique direction de Nathan maître de sport

Renforcement musculaire, souplesse, endurance... en fonction de vos capacités physiques

Le mardi de 18h30 à 19h30 puis jusqu'à 20h15 si volley, à la halle polyvalente (sauf pendant les vacances scolaires)

Pendant l'année, d'autres bons moments très agréables

Nous serions très heureux de vous compter parmi nous.
Pour toute question ou intérêt, vous pouvez prendre contacte avec :
• Claude Vaucher tél. 026 475 36 65 famille.vaucher@bluewin.ch
• Claude Mindel tél. 026 475 29 35 claude.mindel@bluewin.ch



Maternelle de Corminboeuf Inscription pour l'année 2021-2022



La maternelle les Petits Poucets destinée aux enfants de 2 à 4 ans, développe l'autonomie, la socialisation et le développement des enfants autour d'activités artistiques et créatives.

Horaire:

Matin 9h00 à 11h30 (garderie de 8h00 - 9h00)

Après-midi 13h30 à 15h15 (16h00 avec goûter) (garderie de 16h00 à 17h00)



Pour tout renseignement veuillez contacter:

Sara Silva au 079 743 65 52

Les enfants hors commune sont également les bienvenus

www.lespetitspoucets.ch



ORCOC AIVsG



Recommandations aux habitants

Rupture alimentation électrique-blackout: que faire ?

Conséquences principales en cas de blackout prolongé

- Plus d'alimentation électrique, à l'exception des systèmes secours par des groupes de secours (batteries limitées en général à quelques heures)
- Personnes bloquées dans les ascenseurs, dans les transports, plus de carburants disponibles
- Problèmes graves d'éclairage, de chauffage en hiver, de climatisation en été.
- Perturbations très importantes des moyens de télécommunication, des centres et systèmes de conduite, des réseaux informatiques
- En principe plus de détection (incendies, sécurité) ni alarmes, créant des problèmes graves de sécurité publique
- Difficulté, voir impossibilité de communiquer pour les no téléphone importants, 117, 118, 144
- Les hôpitaux ne sont plus en mesure d'exploiter 100% des lits, malgré le fait que la plus part disposent de groupes de secours (uniquement pour les fonctions vitales)
- Approvisionnement en denrées de premières nécessité réduit, voir inexistant, frigos, congélateurs hors service.
- Approvisionnement en eau gravement perturbé, de même que les systèmes d'épuration, de traitement des déchets.
- Activités économiques, financières, industrielles, agricoles/élevages, administratives, sanitaires et de loisirs suspendues. Risques divers énormes

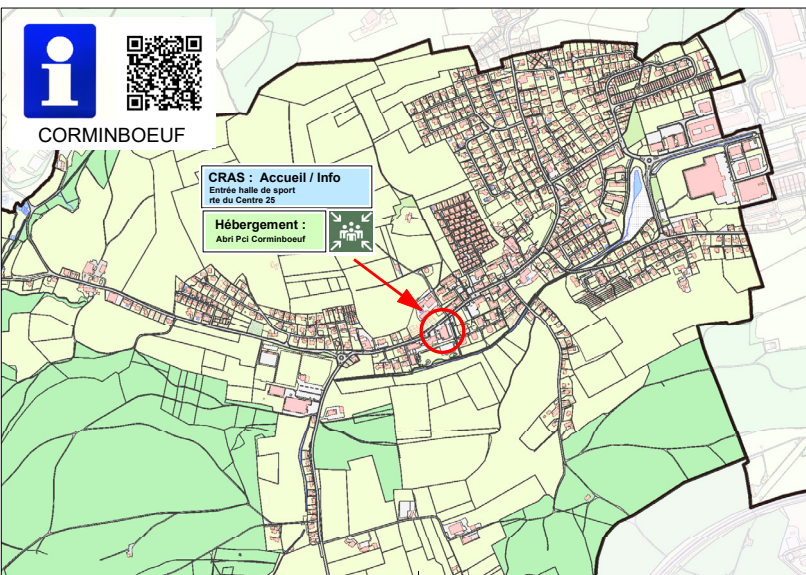
En fonction de la situation, il se pourrait que les services d'urgences (police, sapeurs-pompiers, ambulances) ne puissent plus être atteints par téléphone. Des informations seront alors diffusées via radio pour indiquer où et comment vous pourrez signaler votre besoin d'aide.



Centre de Rassemblement ORCOC (CRAS)

24h sur 24, possibilité de vous informer et faire communiquer avec les centrales secours 117 – 118 - 144

vous pourrez rechercher l'information actualisée 2X par jour, 10:00 et 18:00



CORMINBOEUF

CRAS : Accueil / Info
Entrée halle de sport
rte du Centre 26

Hébergement :
Abri Pci Corminboeuf



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Faune et forêt victimes du VTT

Projet de réseaux officiels

La création de réseaux VTT officiels et de qualité est en cours d'étude afin de canaliser les cyclistes et ainsi assurer un espace de tranquillité suffisant pour la faune. La démarche cherche également à instaurer une charte de comportement à adopter entre les différents utilisateurs de la forêt.

Explosion des « trails » et autres parcours en forêt

Le vélo tout terrain connaît une expansion fulgurante. L'avènement en plus de l'électrification de l'engin n'est pas non plus totalement étrangère à cet engouement. A première vue, nous pourrions que nous en réjouir, l'exercice physique étant généralement très bénéfique à notre santé. Qui plus est, l'impact environnemental de cette activité, nécessitant que peu d'infrastructures et d'un vélo plus ou moins sophistiqué, semble en parfaite adéquation avec l'objectif de réduction de notre empreinte carbone. En ces temps de confinement, il peut librement se pratiquer ou presque. Jusque-là que du positif...

En d'autres termes, les vélos doivent rester sur les routes forestières ou sur des parcours aménagés et officiellement autorisés. Il est utile de rappeler que chaque parcelle de forêt est détenue par un propriétaire et que son accord est nécessaire pour tout aménagement.

Projets de parcours VTT

Une officialisation de la pratique du VTT en forêt est nécessaire afin que la faune et les différents utilisateurs y trouvent leur compte, ceci dans un esprit de fair-play et de respect mutuel.



Le VTT, une cohabitation compliquée

Le revers de la médaille n'est pas aussi flatteur. Il se présente sous forme d'un dérangement presque permanent de la faune. Les tracés aménagés traversent souvent la forêt de long en large ne laissant que peu de place à des zones de tranquillité où la faune peut se réfugier. De plus, certains vététistes s'équipent de puissantes lampes frontales permettant la pratique sportive à toute heure. Les promeneurs et coureurs à pied se plaignent du manque d'égard à leur endroit. Les cyclistes ne restant pas exclusivement sur les chemins et pistes, la sécurisation des chantiers lors d'abattages devient compliquée et coûteuse. Sans parler des dégâts occasionnés au système racinaire par la creuse de fouilles nécessaires à la réalisation de sauts ou de virages relevés. Ces blessures aux racines favorisent l'entrée de pathogènes et mettent en péril la vie de l'arbre. Ce phénomène peut s'observer après de nombreuses années et provoquer une lente agonie du végétal.

Aménagement sauvage et illégal de pistes VTT

Un projet de réseau dûment autorisé, en collaboration avec les communes, est en cours d'élaboration dans les districts de la Sarine et du Haut-Lac, mais aussi ailleurs dans le canton. L'objectif est de proposer aux vététistes une offre attractive et de qualité afin de les canaliser. Certains secteurs forestiers retrouveront ainsi le calme nécessaire à l'épanouissement de la faune. Une charte de comportement sera instaurée afin d'assurer un partage harmonieux de l'espace forestier avec les autres utilisateurs, notamment les promeneurs ou encore les exploitants forestiers.

Amateurs de VTT
Merci pour votre collaboration !



Le VTT en forêt : une pratique illégale

En forêt et selon notre législation, le cyclisme est interdit hors des chemins carrossables ainsi qu'en dehors des parcours spécialement réservés.

Hauterive, février 2021

Frédéric Schneider,
chef du 1^{er} arrondissement forestier,
Service des forêts et de la nature



Annnonce de l'ouverture du concours Trophées PME 2021

L'Agglomération de Fribourg lance la nouvelle édition du concours **Trophées PME** qui s'adresse aux PME et entreprises artisanales les plus dynamiques et créatives de la région.

La valeur des prix s'élève à 30'000 francs, en incluant une large couverture médiatique : participez jusqu'au 24 mai 2021 et gagnez !

Pour en savoir plus: <https://www.trophees-pme.ch/fr>

Die Agglomeration Freiburg lanciert die neue Ausgabe des **KMU-Trophäen-Wettbewerbs**, welcher sich an die dynamischsten und kreativsten KMU und Handwerksbetriebe der Region richtet.

Der Wert der Preise beläuft sich auf 30'000 Franken und schliesst eine umfangreiche Medienberichterstattung ein. Möchten Sie gewinnen? Die Teilnahme ist möglich bis am 24. Mai 2021.

Mehr Informationen: <https://www.trophees-pme.ch/de>

AGGLOMERATION
FRIBOURG - FREIBURG

**TROPHÉES PME
KMU TROPHÄEN
2021**

Nos entreprises
sont remarquables.
Nous les distinguons!

Unsere Unternehmen
sind ausgezeichnet.
Wir zeichnen sie aus!

www.trophees-pme.ch



Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :

**OBJECTIF :
J'ARRÊTE
DE FUMER**

Coaching stop-tabac en 4 séances

Cours stop-tabac en groupe en 4 séances

- 1. Faire le point**
 - Analyser ses habitudes de consommation
 - Différencier les avantages et les inconvénients du changement
 - Planifier l'arrêt
- 2. Préparation**
 - Identifier ses ressources, forces, obstacles
 - Développer des alternatives
 - Définir un programme personnalisé
- 3. Action**
 - Arrêter
 - Appliquer les stratégies pour maintenir la décision
- 4. Consolidation**
 - Renforcer les acquis
 - Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes
 - Évaluer le changement

Entretien d'orientation
Conseils ponctuels et soutien personnalisé

Tarifs

- Coaching individuel CHF 200.-
- Cours de groupe CHF 150.-
- Entretien d'orientation CHF 50.-

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !


* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Le CIPRET fait partie de / Das CIPRET gehört zu



Prévention & promotion de la santé – Prävention & Gesundheitsförderung
Rte St-Nicolas-de-Flüe 2, CP, 1701 Fribourg – Freiburg
T. 026 425 54 10 - info@cipretfribourg.ch - www.peps-fr.ch



| à retourner à : | | Forêts-Sarine, Région 2 Rte de Grangeneuve 19 1725 Posieux | | par mail : jean-paul.borne@fr.ch | |
|---|--|--|---------------------------------------|-------------------------------------|-----------|
| Nom: | Prénom: | TVA 7.7 % comprise | | | |
| Rue: | Localité: | Commande minimum 1 stère | | | |
| Tél : | Portable: | Testez notre formulaire de commande en ligne !  Commande de bois de feu | | | |
| Date: | Signature: | www.forets-sarine.ch | | | |
| L'équipe forestière vous préparera volontiers les assortiments de bois de feu suivants: | | | | | |
| Quantité | Longueur | Assortiments | Prix par stère | Livraison | Total CHF |
| stères | 1 m | Bois de feu en quartier, feuillus , vert | 90.00 | facultative | |
| stères | 1 m | Bois de feu en quartier, résineux , vert | 70.00 | facultative | |
| stères | 4 - 6 m | Bois de feu rond, feuillus , vert (min 3 st.) | 50.00 | sur demande | |
| stères | 4 - 6 m | Bois de feu rond, résineux , vert (min. 3 st.) | 40.00 | sur demande | |
| stères | 1 m | Bois de feu en quartier, feuillus , sec | 105.00 | livraison obligatoire | |
| stères | 33 cm | Bois de feu en quartier, feuillus , sec | 140.00 | livraison obligatoire | |
| stères | 1 m | Bois de feu en quartier, résineux , sec | 85.00 | livraison obligatoire | |
| stères | 33 cm | Bois de feu en quartier, résineux , sec | 120.00 | livraison obligatoire | |
| Total stères | | | Total de la valeur du bois TTC | | |
| Forfait pour livraison à domicile | | | | CHF | |
| pour 1 stère | Livraison | 55.00 | | | |
| pour 2 stères | Livraison | 65.00 | | | |
| pour 3 stères | Livraison | 75.00 | | | |
| pour 4 stères | Livraison | 120.00 | | | |
| pour 5 stères | Livraison | 130.00 | | | |
| pour 6 stères | Livraison | 140.00 | | | |
| pour 7 stères | Livraison | 160.00 | | | |
| pour 8 stères | Livraison | 170.00 | | | |
| pour 9 stères | Livraison | 180.00 | | | |
| dès 10 stères | sur demande, livraison par camion possible, en régie | | | | |
| Total valeur du bois et forfait de livraison à domicile TTC | | | | | |

Puériculture et consultations parents-enfants

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et enfants de 0 à 4 ans.

Les prestations proposées:

- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h à 18h au 026 347 38 83**
- Posez vos questions par mail: puericulture@croix-rouge-fr.ch
- Consultations sur rendez-vous dans votre commune/région et dans nos centres régionaux **d'Avry, de Bulle et d'Estavayer-le-Lac**. La 1^{ère} consultation est gratuite.
- Groupes parents-enfants sans rendez-vous dans nos centres régionaux: les **ateliers-échanges** et le **rendez-vous des familles**.
- Visites à domiciles sur demande.
- Suivez-nous sur Facebook et Instagram, devenez ami de la Croix-Rouge fribourgeoise.

Dates et adresses des consultations, des ateliers-échanges et des rendez-vous des familles, sur

www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles



Administration communale

Route du Centre 25 • 1720 Corminboeuf • Tél.: 026 475 26 46 • Fax: 026 475 30 58
email: commune@corminboeuf.ch • www.corminboeuf.ch